

PRESENTATION SIMPLIFIEE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

L'analyse des différents chapitres fait apparaître **un respect des autorisations budgétaires c'est-à-dire que nous ne sommes pas allés au-delà des crédits votés.** En 2023, il a été constaté l'acquisition du terrain, des frais d'étude, les premières situations de travaux ainsi que les écritures de stock.

L'exercice 2023 dégage **un déficit global de 985 387.91 €** qui se décompose ainsi :

- un résultat de fonctionnement **nul**
- un solde d'exécution de la section d'investissement de **- 690 794.07 €**
- un solde des restes à réaliser en fonctionnement de **- 294 593.84 €.**

Il convient de préciser que pour les budgets relatifs aux lotissements, le déficit de la section d'investissement résulte de la constatation de stocks de terrains destinés à la vente (en cours de réalisation ou finis). La cession de ces terrains viendra résorber le déficit.